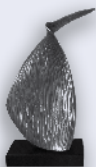


PRIX DROITS ET LIBERTÉS 2013



Souligner l'engagement
en matière de droits
de la personne

Le Prix Droits et Libertés vise à souligner le travail exceptionnel de personnes et d'organismes dont les réalisations ont contribué, de manière importante, à la défense et à la promotion des droits de la personne au Québec.

En reconnaissant publiquement de telles réalisations, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souhaite rehausser leur notoriété et contribuer à leur rayonnement afin qu'elles soient une source d'inspiration pour l'ensemble du Québec.

Créé en 1988, le prix est traditionnellement remis en décembre lors d'une cérémonie à Montréal, en marge des célébrations entourant l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

LAURÉATS RÉCENTS

2012 – Le Journal de la Rue

2011 – Le Wapikoni mobile

2010 – La Fondation de la tolérance



Gaétan Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, remet le Prix Droits et Libertés à Raymond Viger et Danielle Simard du Journal de la Rue, en présence du ministre Bertrand St-Arnaud, en décembre 2012.

ADMISSIBILITÉ

- Le prix est décerné à une personne ou un organisme qui milite pour la défense des droits et libertés de la personne au Québec;
- Les mises en candidature doivent mettre l'accent sur des activités réalisées au Québec après le **1^{er} janvier 2012**;
- Une personne ou un organisme ne peut soumettre sa propre candidature;
- Le prix n'est pas décerné à titre posthume, ni à un organisme qui n'est plus actif;
- Le prix ne peut être décerné à une personne qui est membre ou employée de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

LE JURY

Le jury du Prix Droits et Libertés est composé du président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Gaétan Cousineau, de la première employée de la Commission, Monique Rochon, ainsi que du lauréat de la précédente édition du Prix Droits et Libertés. Cette année, il s'agit de Raymond Viger du Journal de la Rue.

COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE

La Commission accepte les candidatures par la poste ou par courriel, jusqu'au vendredi **21 juin 2013, 16 heures**. Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des documents suivants :

- 1 Le formulaire d'inscription dûment complété;
- 2 Une lettre de deux (2) pages maximum décrivant le candidat ou la candidate, ses réalisations et leurs résultats ainsi que le budget de l'organisme, le cas échéant;
- 3 Des publications ou d'autres documents pertinents ayant une importance majeure, y compris des documents audiovisuels et des outils pédagogiques produits par le candidat ou la candidate.

Nous vous remercions à l'avance de nous faire parvenir trois (3) exemplaires de chacun de ces documents par la poste.

ADRESSE D'ENVOI

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

**À l'attention de Meissoon Azzaria
360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5**

Courriel : prixdroitsetlibertes@cdpdj.qc.ca

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec Meissoon Azzaria

514 873-5146 (Montréal) ou
1 800 361-6477(sans frais), poste 210

Seule la personne qui propose une candidature recevra un accusé de réception, ainsi qu'une lettre l'informant de la décision du jury.

JE PROPOSE LA CANDIDATURE DE :

Prénom et nom (et organisme, s'il y a lieu)

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (le jour)

Courriel

CANDIDATURE PRÉSENTÉE PAR :

Prénom et nom (et organisme, s'il y a lieu)

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (le jour)

Courriel

**Nous vous remercions de votre intérêt pour
le Prix Droits et Libertés.**

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Téléphone : 514 873-5146 (Montréal)
ou 1 800 361-6477 (sans frais)

ATS : 514 873-2648

Siège social :

360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est un organisme indépendant qui a pour mission de veiller à la promotion et au respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Elle a également pour mission de veiller à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse et par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

De plus, la Commission veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

www.cdpdj.qc.ca



BIOGAZ
ENERGIE